

**Décision n° 2023-003
relative à la composition du comité social d'administration de
l'École normale supérieure de Lyon et de sa formation
spécialisée**

L'Administrateur provisoire de l'École normale supérieure de Lyon (ENS de Lyon),

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n° 2012-715 du 7 mai 2012 modifié fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'ENS de Lyon ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 21 juillet 2022 portant nomination dans les fonctions d'administrateur provisoire de l'École normale supérieure de Lyon - M. RICARD (Yanick) ;

Vu le règlement intérieur de l'ENS de Lyon ;

Vu la délibération du conseil d'administration de l'ENS de Lyon n°1.2 du 12 mai 2022 portant création du comité social d'administration de l'École normale supérieure de Lyon et fixant les parts respectives de femmes et d'hommes au sein de ce comité ;

Vu la décision n° 2022-122 du 9 décembre 2022 portant proclamation des résultats des élections professionnelles de l'ENS de Lyon ;

Vu la désignation des représentants du personnel pour la liste CGT FERC-Sup ;

Vu la désignation des représentants du personnel pour la liste SGEN- CFTD ;

DÉCIDE

Article 1. Composition du comité social d'administration de l'ENS de Lyon

Le comité social d'administration (CSA) de l'ENS de Lyon est composé comme suit :

- l'Administrateur provisoire de l'ENS de Lyon, président du comité ;
- le Directeur général des services ayant autorité en matière de ressources humaines ;
- de 10 membres titulaires et 10 membres suppléants représentant les personnels élus lors du scrutin du 8 décembre 2022 :

LISTE	TITULAIRES	SUPPLEANTS
CGT FERC-Sup	BORNE Camille	PICHAT Sylvain
	GUI TOUN Férouze	BOUVIER Emile
	BESNARD Fabrice	MARRAKCHI Amine

	LUY Clément	AUBERT Denise
	VAGNEUR Ludivine	INGARAO Maud
SGEN- CFDT	VIAL-DE MARCHI Véronique	GILLET Benjamin
	SANZANO Nicolas	PUZENAT Alexia
	HALLEZ Elke	LABUSSIÈRE Adrien
	GUERIN Aurélien	PRATA Julie
	BARRIER Marie-Jeanne	VASSALLUCCI David

Article 2. Composition de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail

La formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail du CSA de l'ENS de Lyon est composé comme suit :

- l'Administrateur provisoire de l'ENS de Lyon, président de la formation spécialisée ;
- le Directeur général des services ayant autorité en matière de ressources humaines ;
- de 10 représentants du personnel titulaires désignés parmi les membres titulaires et suppléants du CSA et 10 représentants du personnel suppléants désignés librement parmi les agents de l'établissement :

LISTE	TITULAIRES	SUPPLEANTS
CGT FERC-Sup	AUBERT Denise	MOREL-DEVILLE Françoise
	BORNE Camille	RACAULT Marlène
	LUY Clément	BARBAR Daniel
	MARRAKCHI Amine	DRIGUZZI Véronique
	VAGNEUR Ludivine	YERMIA Caroline
SGEN- CFDT	BARRIER Marie-Jeanne	VASSALUCCI David
	GILLET Benjamin	GRAVIER Pierre
	HALLEZ Elke	PUZENAT Alexia

	PRATA Julie	SANZANO Nicolas
	VIAL-DE MARCHI Véronique	CARDON Hervé

Article 3. Exécution

Les décisions n°2022-042 du 31 mars 2022 relative à la composition du comité technique de l'ENS de Lyon et n°2022-069 du 23 juin 2022 relative à la composition du comité d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail de l'ENS de Lyon sont abrogées.

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Lyon, le 6 janvier 2023

L'Administrateur provisoire de l'ENS de
Lyon

Yanick RICARD



Original :

- Recueil des actes administratifs de l'ENS de Lyon

Publication :

- Diffusion sur le site internet dans la rubrique « Informations institutionnelles > Décisions du Président 2023 »